

Chardonne, le 16 mars 2026



Municipalité de Chardonne



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

## **Préavis n° 17/2025-2026 relatif aux comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

---

Au Conseil communal de Chardonne

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **1. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

### **2. CADRE GENERAL**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Elle regroupe alors les dix communes de la Riviera, aujourd'hui au nombre de neuf depuis la fusion des communes de Blonay et de Saint-Légier - La Chiésaz entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif (CA), formé de délégué.e.s des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

### **3. COMPTES 2025**

Conformément à l'art. 4 de la convention, la contribution annuelle des communes est fixée à un minimum de CHF 5.-/habitant.e. Pour l'année 2025, dite contribution a été maintenue à CHF 5.-/habitant.e (population au 31.12.2024), pour un montant total de CHF 422'000.-. Les intérêts générés par le capital placé viennent s'y ajouter, ainsi que le prélèvement sur le fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c, portant ainsi les revenus totaux à CHF 3'433'667.90.

Les charges 2025 s'élèvent à CHF 3'006'619.50. Elles se composent des éléments suivants :

- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de CHF 6'000.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une société fiduciaire agréée, conformément aux directives cantonales applicables aux ententes intercommunales, pour un montant de CHF 540.50 ;
- les frais bancaires pour un montant de CHF 79.-.

À ces charges, s'ajoute le montant provisionné au 31.12.2024 de CHF 3 mio, affecté au projet de rénovation et de sécurisation du 2m2c et intégralement versé en août 2025 à la Commune de Montreux qui en a fait la demande ; demande validée par le CA qui a jugé qu'à ce stade d'avancement du chantier, la CIEHL pouvait verser sa participation.

Le résultat de l'exercice s'élève à CHF 427'048.40, portant ainsi le capital disponible au 31 décembre 2025 à CHF 2'062'061.95.

#### 4. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le préavis n° 17/2025-2026 relatif aux comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

**VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au nom de la Municipalité  
La Syndique  
A. Reymond  
La Secrétaire  
L. Hondzo



Annexes :

comptes 2025 de la CIEHL  
rapport d'activités 2025 du Conseil administratif de la CIEHL

Déléguée de la Municipalité :

Mme Alice Reymond

**Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."**

<b>BILAN au 31 décembre</b>		<b>COMPTES 2025</b>	<b>COMPTES 2024</b>	
<b><u>ACTIF</u></b>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	2'598.30	3'153.95	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	324'994.24	53'407.84	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'725'883.30	1'723'938.45	
9102.04	BCV Placement à terme	-	2'850'000.00	
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	15'199.91	11'116.11	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2'068'675.75</b>	<b>4'641'616.35</b>	
<b><u>PASSIF</u></b>				
9206	Factures à payer	6'613.80	6'602.80	
9289	Fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c	-	3'000'000.00	
		<b>6'613.80</b>	<b>3'006'602.80</b>	
<b><u>Fonds propres</u></b>				
9290	Capital au 1er janvier	1'635'013.55	2'190'522.93	
	Résultat de l'exercice	427'048.40	-555'509.38	
<b>Capital au 31 décembre</b>		<b>2'062'061.95</b>	<b>1'635'013.55</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2'068'675.75</b>	<b>4'641'616.35</b>	
<b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b>		<b>COMPTES 2025</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>COMPTES 2024</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>				
4421	Revenus des capitaux	11'667.90	10'000	31'760.32
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	422'000.00	419'315	419'315.00
4809	Prélèvement sur le fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c	3'000'000.00	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3'433'667.90</b>	<b>429'315</b>	<b>451'075.32</b>
<b><u>CHARGES</u></b>				
3183	Frais bancaires	79.00	300	44.20
3185	Révision des comptes	540.50	600	540.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	6'000.00	10'000	6'000.00
3189.09	Rénovation 2m2c	3'000'000.00	-	-
3809	Attributions aux fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c	-	-	1'000'000.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3'006'619.50</b>	<b>10'900</b>	<b>1'006'584.70</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>427'048.40</b>	<b>418'415</b>	<b>-555'509.38</b>

**Ville de Vevey**  
 Service des finances  
 L'Adjoint administratif

Vevey, le 12 mars 2026

  
 Emanuele Ferrara

# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

---

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic-que-s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2025 :

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUE-E-S</b>
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Maria Alice Reymond
Corseaux	Christian Minacci
Corsier-sur-Vevey	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Arianne Rouge, syndique de Corsier-sur-Vevey,

Vice-présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny,

Vice-présidence : M. Olivier Gfeller, syndic de Montreux.

#### Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2025 :

Présidence : M. Martin Eichenberger, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey,  
Rapport : M. Régis Duchesne, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey.

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Présidence : M. Harry Roth, conseiller communal à Jongny,  
Rapport : Mme Denise Yezid, conseillère communale à Jongny.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises en 2025 : le 13 mai à Corsier-sur-Vevey pour examiner les comptes 2024 et le 5 novembre à Jongny pour étudier le budget 2026.

Les comptes 2024 et le budget 2026 de la CIEHL ont été adoptés à l'unanimité par la commission, qui a établi un rapport, à l'issue de chacune des séances, à l'attention des neuf conseils communaux qui ont également adopté les comptes 2024, ainsi que le budget 2026.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

### **ACTIVITÉS 2025 DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, en mars pour valider le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2024 et en septembre pour traiter le budget.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne à la CIEHL pour le parcours nature didactique au Mont-Pèlerin, traitée en septembre 2024, a obtenu les fonds nécessaires, notamment par la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET) et le Groupement forestier de la Veveyse.

Deux objets ont été évoqués dans le cadre du CA de mars : d'une part, la vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique, comprenant notamment un point de situation sur la piscine de Vevey-Corseaux Plage ; d'autre part, l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC). Ces échanges ont permis une première discussion entre syndic-que-s, avant de reprendre et traiter ces sujets dans le cadre de la Conférence des syndic-que-s (CSD).

Enfin, aucune demande de soutien n'a été déposée, y compris en lien avec les projets de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, évoqués en 2023, relatifs à la Compagnie des Archers de Vevey - La Tour-de-Peilz et au Riviera Rugby Club.

### Budget 2026

Lors de l'établissement du budget 2026 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant-e au 31 décembre 2024.

### **COMPTES 2025**

Le préavis-type sur l'exercice 2025 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il faut donc se référer.

Il convient de relever que le montant de CHF 3 millions, provisionné depuis 2022, affecté au projet de rénovation et de sécurisation du 2m2c (préavis CIEHL adopté en 2021 par les conseils communaux de la Riviera), a été intégralement versé à la Commune de Montreux en août 2025. Cette dernière en avait fait la demande auprès de la CIEHL qui est entrée en matière, la fin des travaux étant prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et le gros œuvre terminé.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2024 et le budget 2026 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 6 mars 2026 / SAI – NRP/LMS